

## Report des échéances

### Informations

#### Campagne déclarative fiscale

##### Déclarations de résultats ou EDI-TDFC

La DGFIP a accepté que la date limite de dépôt des liasses fiscales pour l'échéance du 20 mai soit reportée au **31 mai 2020**, délai « technique » des 15 jours **inclus**.

Une nouvelle prolongation de la date limite pour le dépôt des liasses fiscales est à l'étude.

##### Déclarations de revenus ou EDI-IR

Concernant EDI-IR, un décalage des dates d'ouverture (filière de tests et filière réelle) est à l'étude. La DGFIP nous informera dès que possible des dates convenues.

Concernant le dépôt des déclarations de revenus des professionnels BIC, BA et BNC, une tolérance de **10 jours** par rapport à la date limite internet du 4 juin, a été accordée par la DGFIP, portant au **15 juin 2020** la date limite pour le dépôt des déclarations réalisées par les experts-comptables (quel que soit le mode déclaratif utilisé). Le délai technique pour l'envoi des déclarations rectificatives reste pour l'instant fixée au **25 juin midi**.